

ACOSSTAT

Conjoncture

N° 235 – JUILLET 2016

Fin 2015, le nombre d'auto-entrepreneurs inscrits s'établit à 1 012 000, en net ralentissement par rapport à l'an dernier (+ 4,2 % en évolution annuelle contre + 7,7 % fin 2014). Parmi eux, 619 000 déclarent un chiffre d'affaire positif au quatrième trimestre 2015, soit 61,2% d'entre eux (+ 1,2 point de plus que l'an dernier). La progression de ces comptes économiquement actifs reste forte (+ 6,1% fin 2015) mais est néanmoins plus faible qu'au dernier trimestre 2014 (+ 9,7%).

Le chiffre d'affaires trimestriel global progresse à un rythme soutenu (+ 10,4 %, après + 7,6 % un an plus tôt), tandis que le chiffre d'affaires trimestriel moyen rompt en 2015 avec une période de trois années d'évolution négative (+ 4,0 % sur un an fin 2015). Il atteint ainsi 3 423 euros au dernier trimestre 2015.

Quelques secteurs présentent une évolution particulièrement dynamique. C'est le cas des transports (+ 38,3 % d'auto-entrepreneurs économiquement actifs sur un an), et des activités immobilières (+ 17,6%). Dans le secteur des transports, le chiffre d'affaire moyen diminue de 11 % par rapport à l'an dernier, tandis que celui de la quasitotalité des autres secteurs augmente ou stagne.

Le nombre d'auto-entrepreneurs économiquement actifs ralentit dans la plupart des régions, mais certaines restent très dynamiques (Corse, Aquitaine, et en Poitou-Charentes).

LES AUTO-ENTREPRENEURS FIN 2015

Fin 2015, le nombre d'auto-entrepreneurs inscrits (« administrativement actifs »), qu'ils aient ou non déclaré un chiffre d'affaire, s'établit à 1 012 000, en nette décélération par rapport à l'an dernier (+ 4,2 % en évolution annuelle contre + 7,7 % fin 2014). Cette évolution résulte du recul des immatriculations (- 34 000, soit - 7,9 %) et de la

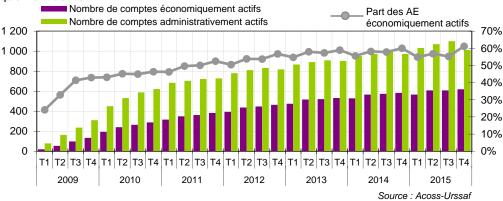
hausse des radiations (+ 3 000, soit + 1,1 %). 40 000 créations nettes de comptes ont été enregistrées en 2015, niveau le plus bas depuis la création du dispositif. Le nombre d'auto-entrepreneurs ayant déclaré un chiffre d'affaire positif (« économiquement actifs ») est lui aussi en ralentissement (+ 6,1 % sur un an, contre + 9,7 % un an plus tôt).

Tableau 1 : Nombre d'auto-entrepreneurs (AE) et chiffre d'affaires 1

	2014T4	2015T1	2015T2	2015T3	2015T4
Nombre de comptes ouverts ou fermés sur les 12 derniers moi	s)				
Nombre d'immatriculations au dispositif AE (1)	331	329	321	313	305
Evolution annuelle (en %)	3,0	1,7	-1,6	-4,7	-7,9
Nombre de radiations de comptes AE (2)	261	249	223	205	264
Evolution annuelle (en %)	10,1	4,1	-8,4	-16,5	1,1
Création nette de comptes AE (1)-(2)	70	80	97	108	40
Nombre de comptes en fin de trimestre (milliers)					
Nombre de comptes AE administrativement actifs (3)	972	1 032	1 070	1 099	1 012
Evolution annuelle (en %)	7,7	8,5	10,0	10,9	4,2
Nombre de comptes AE économiquement actifs (4)	583	567	608	608	619
Evolution annuelle (en %)	9,7	7,1	7,4	6,0	6,1
Part des comptes AE économiquement actifs (4)/(3)	60,0%	54,9%	56,8%	55,3%	61,2%
Evolution annuelle (en points)	1,1 pt	-0,7 pt	-1,4 pt	-2,5 pt	1,1 pt
Chiffre d'affaires du trimestre					
Chiffre d'affaires global (millions d'euros) (5)	1 919	1 736	2 016	1 992	2 118
Evolution annuelle (en %)	7,6	7,9	9,7	9,6	10,4
Chiffre d'affaires moyen (euros) (5)/(4)	3 290	3 065	3 317	3 277	3 423
Evolution annuelle (en %)	-2,0	0,8	2,1	3,4	4,0

Source : Acoss-Urssaf

Graphique 1 : Evolution des nombres de comptes administrativement et économiquement actifs 1



Depuis le 1^{er} janvier 2011, une radiation d'office était prononcée lorsque l'auto-entrepreneur déclarait un chiffre d'affaires nul pendant une période de 24 mois ou de 8 trimestres civils consécutifs. La loi Pinel du 18 Juin 2014 a supprimé cette disposition et a aligné le mécanisme de radiation pour chiffre d'affaires nul sur celui des travailleurs indépendants « classiques » : à compter du 1^{er} janvier 2016, ce type de radiation intervient au 31 décembre après 2 années consécutives sans chiffre d'affaires. Les radiations d'office en cours d'année ont ainsi été suspendues dès le début de l'année 2015.

économiquement actifs fin 2015, soit 61,2 % des inscrits. Ils déclarent un chiffre d'affaire trimestriel moyen de 3 423 euros, en hausse de 4,0 % sur un an fin 2015 (tableau 1 et graphique 2). Le chiffre d'affaires global est de 2,12 milliards d'euros au dernier trimestre 2015, en accélération par rapport à l'année précédente (+ 10,4 % fin 2015, après + 7,6 % fin 2014).

Des disparités sectorielles...

Fin décembre 2015, le nombre d'autoentrepreneurs économiquement augmente dans tous les secteurs, hormis ceux des activités juridiques (- 4,4 %) et du commerce de détail non spécialisé (-2,2%). Cette progression est toutefois en repli dans la majorité des secteurs, et reste très contrastée (tableau 2).

Le secteur des transports reste de loin le plus dynamique: +38,3 % sur un an, après + 28,3 % fin 2014. Les activités immobilières (+ 17,6 % après + 6,5 % fin 2014), le commerce de gros (+ 10,7 % après +5,3 %) ainsi que les activités financières et d'assurance (+ 11,8 % après +7,4%) connaissent aussi une accélération marquée.

Bien qu'en ralentissement, les secteurs de la santé, des arts et spectacles et du nettoyage conservent des rythmes de croissance élevés, dépassant + 10 % sur un an.

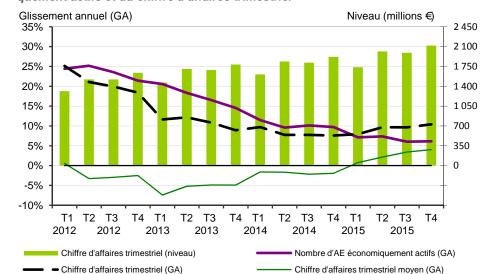
La progression reste soutenue dans les activités les activités comptables, de conseil et d'ingénierie (+8,9%) et les autres activités scientifiques et techniques (+8,0%).

Les métiers de bouche (+6,5 % après + 11,6 % fin 2014), l'hébergement-restauration (+6,5 % après +14,6 %), les activités sportives (+ 6,2 % après + 17,7%) enregistrent une forte décélération mais restent néanmoins plus dynamiques que la moyenne.

En revanche, le nombre d'auto-entrepreneurs économiquement actifs marque le pas dans plusieurs secteurs, notamment ceux de l'informatique (+0,9 % après + 5,2 %), des réparations hors automobile (+ 1,9 % après + 8,9 %) et de la coiffure et soins du corps (+ 2,6 % après + 5,7 %).

Le chiffre d'affaire trimestriel global progresse lui aussi dans tous les secteurs en 2015, excepté celui des activités juridiques (-6,2%). La hausse

619 000 auto-entrepreneurs sont ainsi ____Graphique 2 : Glissement annuel du nombre d'auto-entrepreneurs économiquement actifs et du chiffre d'affaires trimestriel



singulièrement forte dans les activités l financières et d'assurance (+27,2 %) et les activités immobilières (+ 30,5 %). Dans le secteur des transports, la progression de 23,0 % apparaît relativement modérée au regard de la très forte augmentation des effectifs. Le chiffre d'affaire moyen de ce secteur diminue ainsi sensiblement (-11,0%), alors qu'il augmente ou se stabilise dans les autres secteurs (hors activités juridiques et enseignement).

...et régionales

Dans l'ensemble des régions aussi, le nombre d'auto-entrepreneurs économiquement actifs continue d'augmenter en 2015, de façon toutefois moins soutenue.

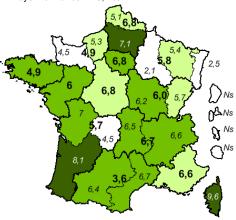
La décélération sur un an dépasse 5 points en Ile-de-France (+ 6,8 % en 2015), en Champagne-Ardenne (2,1 %) et en ■ Alsace (+2,5%). Ces deux dernières enregistrent d'ailleurs les plus faibles progressions annuelles, tandis que les plus fortes hausses s'observent en Corse (+9,6%), en Aquitaine (+8,1%) et en Poitou-Charentes (+ 7,0 %).

La hausse du chiffre d'affaires trimestriel global dépasse 10 % dans une majorité de régions. Elle est particulièrement soutenue en Poitou-Charentes (+ 13,3 %), et en Aquitaine (+ 13%), et est plus modérée en Alsace (+6,3%) et Limousin (+6,9%).

> Frédérique BORIE Urssaf du Centre

Guillaume LIEVRE Urssaf de Poitou-Charentes Carte 1 : Glissement annuel du nombre d'auto-entrepreneurs économiquement actifs au 31 décembre 2015



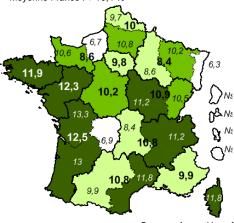


Source: Acoss - Urssaf

Source: Acoss-Urssaf

Carte 2 : Glissement annuel du chiffre d'affaires des auto-entrepreneurs au quatrième trimestre 2015

Moyenne France: + 10,4 %



Source: Acoss-Urssat

Note : les chiffres en gras portent sur le périmètre des régions administratives en vigueur à compter du 1er janvier 2016.

Tableau 2 : Les auto-entrepreneurs par secteur d'activité fin 2015

	d'imr	Nombr matricu disposi	e lations	Nombre de Nombre d'AE administrativement comptes AE actifs			Nombre d'AE économiquement actifs					Chiffre d'affaires									
		sur les rniers i			sur les 1 rniers n		en	fin de	trimes	tre	en fin de trimestre						moyen				
Secteur d'activité		milliers	S		milliers		milliers		GA (%)		milliers	milliers GA (%) éco		% AE éco. actifs	millions d'euros	millions d'euros GA (%		euros GA (%		(%)	
ocolear a aonvite	2014 T4	2015 T2	2015 T4	2014 T4	2015 T2	2015 T4	2015 T4	2014 T4	2015 T2	2015 T4	2015 T4	2014 T4	2015 T2	2015 T4	2015 T4	2015 T4	2015 T2	2015 T4	2015 T4	2015 T2	2015 T4
A - Agriculture, sylviculture et pêche	0,6	0,6	0,6	0,4	0,4	0,4	2,2	10,4	12,0	6,8	1,5	12,0	7,8	7,9	68	5	8,8	7,7	3 007	1,0	-0,1
CZ1 - Industrie	18,6	16,6	14,3	12,3	10,8	12,9	59,5	12,1	10,1	2,4	39,9	12,4	7,6	4,6	67	117	11,1	9,0	2 926	3,3	4,2
CZ2 - Métiers de bouche	6,6	6,2	5,6	4,7	4,0	4,8	18,1	12,2	12,7	4,7	10,5	11,6	8,2	6,5	58	37	9,2	12,9	3 559	0,9	6,1
F1 - BTP travaux de finition	21,4	18,5	16,7	16,0	12,9	16,8	67,7	8,6	8,4	-0,2	40,1	8,9	5,4	5,5	59	183	8,0	11,2	4 565	2,4	5,4
F2 - BTP autres	24,6	21,7	19,6	19,1	15,4	19,8	73,4	8,1	8,6	-0,2	42,7	8,1	5,2	5,2	58	212	8,6	12,9	4 954	3,3	7,4
G1 - Commerce - réparation d'auto. G2 - Commerce de gros, intermédiaires du	9,6	10,3	9,7	7,9 8,6	6,8 7,2	8,8 8,7	24,9	12,9 4,7	15,0 12,8	3,9 5,8	12,3 12,0	13,4 5,3	8,2	5,5	49 50	49 59	10,8	20,7	4 928	2,4 4,8	3,1 9,1
G3 - Commerce de détail alimentaire hors métiers de bouche	1,2	1,1	1,1	0,9	0,8	1,0	2,8	9,1	10,4	4,0	1,6	5,8	5,3	5,7	57	7	4,1	6,6	4 628	-1,1	0,9
G4 - Commerce de détail non alimentaire	13,9	13,4	12,4	11,9	10,0	12,0	40,3	5,3	8,3	1,1	23,6	6,6	4,1	2,9	59	86	6,0	7,2	3 630	1,8	4,2
G5 - Commerce de détail sur marchés non classé ailleurs	13,2	12,2	11,0	10,2	8,2	10,5	49,1	6,8	8,2	1,1	29,7	6,3	4,1	2,7	60	67	4,5	6,3	2 242	0,4	3,5
G6 - Commerce de détail non spécialisé	11,8	10,7	9,5	12,9	10,3	11,5	30,5	-3,2	1,2	-5,9	17,9	1,5	-0,7	-2,2	59	66	3,5	4,0	3 693	4,2	6,3
H - Transports	7,4	8,9	11,3	3,4	3,7	5,7	17,2	53,3	55,4	48,9	5,7	28,3	25,9	38,3	33	16	22,7	23,0	2 782	-2,5	-11,0
I - Hébergement et restauration	11,3	10,7	10,2	8,2	7,3	8,5	30,0	12,4	12,3	6,2	17,2	14,6	9,3	6,5	57	71	11,2	10,0	4 151	1,7	3,3
J - Informatique	13,4	13,2	12,2	13,4	11,2	12,7	37,2	0,1	5,0	-1,4	19,8	5,2	4,4	0,9	53	69	8,2	5,3	3 479	3,7	4,3
K - Activités financières et d'assurance	2,2	2,3	2,3	1,8	1,6	2,0	5,1	9,5	14,8	6,5	2,8	7,4	12,4	11,8	56	13	27,5	27,2	4 594	13,4	13,8
L - Activités immobilières	5,0	5,3	5,8	3,9	3,5	4,2	12,8	10,6	15,5	14,7	6,1	6,5	11,2	17,6	48	33	16,7	30,5	5 364	4,9	10,9
M1 - Activités juridiques	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	1,3	-0,1	1,5	2,3	0,9	7,9	-1,7	-4,4	68	6	-1,5	-6,2	6 899	0,2	-1,9
M2 - Activités comptables, de conseil et d'ingénierie	11,9	12,6	12,6	10,2	8,9	10,2	35,1	5,6	11,1	7,3	20,2	8,3	9,5	8,9	57	86	11,7	11,6	4 282	2,0	2,5
M3 - Conseil pour les affaires et autres	17,7	17,5	17,2	14,2	12,7	14,3	45,3	8,8	11,0	6,7	24,8	12,0	8,1	4,4	55	113	8,5	6,4	4 562	0,3	1,9
M4 - Activités spécialisées de design	5,1	5,5	6,1	5,4	4,4	5,2	20,4	-1,5	5,5	4,9	11,7	3,1	3,1	6,4	58	40	5,9	10,6	3 440	2,8	3,9
M5 - Autres activités scientifiques. et techniques	15,5	15,1	14,2	12,5	10,8	12,4	46,5	7,0	9,7	4,0	27,3	10,2	7,8	8,0	59	92	11,0	11,3	3 374	3,0	3,1
N1 - Activités de nettoyage	9,5	8,7	8,1	5,7	5,0	6,1	25,2	19,9	16,7	8,9	15,5	19,2	13,5	12,0	61	46	15,4	18,6	2 959	1,7	5,9
N2 - Autres de service administratif et de soutien	12,4	12,0	11,3	12,4	10,3	11,6	37,0	0,2	4,3	-0,7	23,2	5,0	3,3	2,9	63	76	5,7	4,9	3 277	2,3	1,9
PZ - Enseignement	12,8	12,9	12,4	10,4	9,4	10,2	44,5	6,0	8,4	5,4	29,6	10,1	7,2	4,2	66	99	5,4	3,0	3 347	-1,7	-1,1
QZ - Santé	11,8	12,5	12,9	6,0	5,8	6,4	44,4	18,1	18,3	17,0	36,6	20,9	18,0	15,7	82	95	20,5	19,8	2 602	2,0	3,5
R1 - Arts, spectacles, activités récréatives	19,8	20,2	20,4	14,1	12,0	14,6	69,8	9,6	13,2	9,1	42,4	12,5	11,5	11,4	61	102	15,0	15,0	2 415	3,1	3,2
R2 - Activités sportives	8,6	8,6	7,0	5,0	4,5	5,2	28,5	15,4	16,5	6,9	19,1	17,7	14,3	6,2	67	50	14,4	8,1	2 639	0,1	1,7
S1 - Réparations hors automobile	6,9	6,0	5,0	5,3	4,5	5,3	22,9	7,7	6,4	-1,2	15,9	8,9	4,5	1,9	69	46	6,8	8,4	2 877	2,2	6,4
S2 - Coiffure et soins du corps	12,7	11,6	10,4	11,4	9,8	10,1	49,6	2,8	3,7	0,6	39,1	5,7	3,6	2,6	79	101	7,8	9,4	2 573	4,1	6,5
S3 - Autres services personnels	10,8	10,8	10,2	9,4	7,9	8,9	36,4	4,1	8,2	3,5	23,8	7,8	6,4	4,6	66	59	8,1	7,3	2 483	1,6	2,6
Z - Autres	3,5	4,0	4,1	3,0	2,6	3,3	9,8	6,1	15,1	9,4	5,3	11,8	9,9	10,8	54	16	14,8	11,1	3 108	4,5	0,3
Inconnu	0,1	0,1	0,1	0,4	0,4	0,3	0,3	-39,3	-36,7	-37,9	0,1	-40,0	-41,9	-47,4	51	0	-44,7	-56,0	2 670	-4,9	-16,3
TOTAL	331,1	320,6	304,8	261,4	223,4	264,3	1 011,9	7,7	10,0	4,2	618,9	9,7	7,4	6,1	61	2 118	9,7	10,4	3 423	2,1	4,0
dont : professions libérales	99,0	102,8	101,3	76,6	68,1	76,3	314,4	8,4	12,0	8,6	199,0	12,2	11,0	8,7	63	673	11,5	9,7	3 383	0,5	1,0
artisans- commerçants	232,1	217,8	203,5	184,8	155,3	188,1	697,5	7,4	9,1	2,3	420,0	8,6	5,8	5,0	60	1 445	8,9	10,7	3 441	2,9	5,5

GA : glissement annuel n.d. : non disponible

Source : Acoss-Urssaf

Encadré : Sources et méthodologie

Le dispositif auto-entrepreneur

Le régime de l'auto-entrepreneur (AE) a été créé par la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie. Il concerne les activités commerciales, artisanales et certaines activités libérales. Sont exclues du dispositif les professions libérales affiliées à une caisse de retraite autre que la CIPAV (Caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse) ou le RSI (Régime social des indépendants), à savoir, notamment, les activités agricoles rattachées à la Mutualité sociale agricole (MSA), les professions juridiques et judiciaires, les professions de santé, les experts comptables, les agents généraux d'assurance. Sont également exclues les activités relevant de la TVA immobilière (opérations des marchands de biens, lotisseurs, agents immobiliers...). Les AE sont, comme les autres travailleurs indépendants, affiliés au RSI pour l'assurance maladie.

Ce régime est caractérisé par :

- une prise en charge partielle des cotisations par l'Etat.
- le paiement de cotisations uniquement lorsque l'activité génère un chiffre d'affaires,
- le caractère libératoire des versements de cotisations et contributions sociales et, si le revenu fiscal de référence ne dépasse pas un certain seuil, de l'impôt sur le revenu (les taux de prélèvement sont définis dans le tableau A),
- la franchise de TVA, et donc sa nonrécupération,
- l'absence de limitation de durée, dès lors que le chiffre d'affaires est inférieur aux seuils du régime micro fiscal (soit 82 200 € pour une activité d'achat/revente et 32 900 € pour une activité de prestations ou de service). En cas de dépassement, sans toutefois dépasser les seuils de franchise de TVA (90 300 € pour les activités d'achat-vente et 34 900 € pour les activités de prestation de services), il est possible de conserver le statut d'AE l'année du dépassement et la suivante.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, tout AE est soumis à l'obligation de déclarer son chiffre d'affaires à chaque échéance, quel que soit le montant, même s'il est nul. Il est aussi redevable

depuis cette date de la contribution à la formation professionnelle. En outre, à compter de 2012, l'AE est redevable, pour chaque déclaration non réalisée, d'une pénalité d'un montant égal à 1,50 % du plafond mensuel de sécurité sociale en vigueur arrondi à l'euro supérieur et d'une taxation d'office calculée en fonction du nombre de déclarations mensuelles ou trimestrielles non transmises au terme de

Les Urssaf enregistrent les déclarations et les paiements pour le compte de tous les organismes sociaux (RSI et CIPAV notamment), ainsi que pour les services fiscaux si le cotisant choisit le prélèvement libératoire.

Depuis la mise en place du dispositif, les radiations interviennent plus fortement au quatrième trimestre de chaque année en raison de la réglementation qui rend effective certaines demandes de radiation au 31 décembre de l'année. La radiation intervient systématiquement au quatrième trimestre lorsque:

- la demande de radiation pour changement de régime d'imposition ou de changement de régime (régime AE vers régime « classique des travailleurs indépendants) est effectuée plus de trois mois après le début d'activité ;
- le chiffre d'affaires annuel déclaré par l'AE dépasse le seuil de franchise de TVA;
- le chiffre d'affaires annuel déclaré par l'AE dépasse deux années consécutivement le seuil de régime micro-fiscal.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2011 a introduit à compter du 1er janvier 2011 un mécanisme de radiation d'office en cas de chiffres d'affaires nul sur 24 mois ou 8 trimestres consécutifs.

La loi Pinel du du 18 Juin 2014 a supprimé cette disposition et a aligné le mécanisme de radiation pour chiffre d'affaires nul sur celui des travailleurs indépendants « classiques » : à compter du 1^{er} janvier 2016, ce type de radiation intervient au 31 décembre après deux années consécutives sans chiffre d'affaires. Les radiations d'office en cours d'année ont ainsi été suspendues dès le début de l'année 2015.

En 2015, dans plus de 95 % des cas, les radiations sont consécutives à une absence de déclaration de chiffre d'affaires ou de chiffre d'affaires nul pendant 8 trimestres consécutifs. Moins de 2 % des radiations sont la conséquence d'un dépassement de seuil.

Radiations en 2015	%
Dépassement de seuils	1,9%
Aucune déclaration de CA pendant 8 trimestres consécutifs	95,4%
Autres motifs	2,7%
Total des comptes radiés	100,0%

Source Acoss-Urssaf

Les dépassements de seuils sont plus fréquents dans le BTP, le conseil pour les affaires et autres conseils de gestion, et la santé. A l'inverse dans les activités de commerce (hors commerce de gros, intermédiaires du commerce) les radiations pour dépassement de seuil sont rares.

Le suivi statistique

Les informations statistiques sur les AE exploitées dans cette publication sont issues du système d'information décisionnel de l'Acoss et des Urssaf. Celui-ci centralise depuis 2009, via des alimentations mensuelles, les informations relatives aux AE de la France entière hors Mayotte. Les données utilisées dans cette publication sont issues d'une extraction au 31/05/2016.

Afin de mieux classifier les activités des AE, une nomenclature spécifique agrégée en 30 classes a été constituée. Elle est construite à partir de la nomenclature d'activités entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008 (NAF rév.2). Certaines classes sont issues nomenclatures agrégées connues (A, H, I, J, K, L, P, Q), d'autres sont des regroupements de postes à des niveaux plus ou moins fins, tels que « CZ2 - Métiers de bouche » par exemple. Le détail de la nomenclature est disponible sur acoss.fr.

Définitions

Est considéré comme administrativement actif un AE ayant été immatriculé avant ou pendant la période et non radié au cours de cette période, qu'il ait déclaré ou pas un chiffre d'affaire positif.

Est considéré comme économiquement actif un AE ayant déclaré un chiffre d'affaire positif sur la période étudiée.

Tableau A : Taux applicables en 2015

Pour approfondir...

	forfaitaire	l'impôt sur le revenu
Vente de marchandises	13,3 %	1,0 %
Prestations de services commerciales ou artisanales	22,9 %	1,7 %
Autres prestations de services relevant du RSI	22,9 %	2,2 %
Activités libérales relevant de la CIPAV	22,9 %	2,2 %

- « Les auto-entrepreneurs fin 2014 », Acoss Stat n°214, juillet 2015.

- « Les auto-entrepreneurs en 2013 : leur nombre continue de progresser mais leur chiffre d'affaires moyen diminue », Acoss Stat n° 202, décembre 2014.

Retrouvez sur acoss.fr les publications de l'Acoss et des Urssaf, des données à télécharger, ainsi que des précisions sur les sources et les méthodologies.

